Projet de lancement de la Chaîne d'Information Avis négatif des élu-e-s CGT du CE Siège 06 avril 2016



Vos élus CGT

Claude Belestin, Rafaèle
Bourgier, Michèle Cahin,
Marc Chauvelot, Luc Deléglise, Sonia Deputier, Caroline Gindre, Philippe Goldmann, Claude Gueneau, Michela Law, Boris Muffolini,
Christophe Vignal, Ghislaine
Vingot

Représentant syndical:

Christian Fruchard

Après examen du projet de la direction de lancement de la Chaîne d'Information, les élu-e-s CGT du CE siège de FTV émettent un avis négatif sur le projet, notamment en raison des observations et positions énoncées ci-dessous.

Ils exposent les principes et objections suivants :

Pour les élu-e-s CGT, le montage - tout comme le journalisme- n'est pas une compétence complémentaire, c'est un métier à part entière, une pratique signifiante, une écriture enrichie d'expérience qui ne peut s'apprendre en trois ou quatre jours.

Les élu-e-s CGT ont toujours conjugué plusieurs priorités en matière d'évolution des métiers : le maintien de l'emploi, la qualité des émissions, le respect des conditions de travail et la prise compte de la pénibilité.

En conséquence :

- Les élu-e-s CGT sont opposé-e-s au montage par les journalistes.
- Les élu-e-s CGT sont opposé-e-s au deskeur multi tâches sur lequel s'empileraient une douzaine de compétences techniques au détriment des activités journalistes de base (la collecte et la vérification de l'information, la recherche des sources). Partout où ce modèle a été imposé, il s'est traduit par une réduction inexorable des postes de monteurs et une dégradation de la qualité.

Les élu-e-s CGT sont opposé-e-s à la disparition du monteur dont la valeur ajoutée dans la construction de l'information, est une évidence. Le second regard qu'il apporte en tant que premier spectateur est un capital irremplaçable.

A cette occasion ils souhaitent mettre en évidence le travail caché, temps pendant lequel le rédacteur et le technicien travaillent côte à côte et en intelligence et qui serait, si le rédacteur était amené à "monter", nécessairement rallongé.

- Les élu-e-s CGT sont opposé-e-s au forfait jour pour des salariés postés, sans autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps, en violation de article L.3121-43 du code du travail.
- Les élu-e-s CGT fondent également leur avis négatif sur l'absence de réponses aux questions des élu-e-s des CHS-CT qui ont été consultés.

Les élu-e-s CGT estiment indispensables les éléments suivants et demandent :

- L'inversion du modèle envisagé pour Télématin pour que les monteurs soient maintenus en poste et les sujets qu'ils fabriquent soient repris par la Chaîne Info.
- L'encadrement des compétences techniques du deskeur multi tâches, compétences qui devront être réduites au minimum au profit du travail journalistique, le retrait du montage de la définition du poste et la stricte délimitation de cet emploi au périmètre de la Chaîne Info.
- Que soit évalué l'impact des polyvalences sur les conditions de travail et la qualité des émissions, des trois postes techniques, cadre technique de réalisation, technicien d'exploitation vidéo et audiovisuelle, chef de plateau que rendrait possible l'automatisation des process.
- La réintroduction des professionnels du Son, absent du projet. Que ce soit pour les cabines, le mixage ou la gestion des plateaux. Un vrai paradoxe pour un projet commun avec Radio France.
- Une prise en compte sérieuse du rôle des techniciens du PC Info absents eux aussi du projet.
- Le respect de la qualification des OPV et leur évolution (caméra robotisées).
- Le renforcement des moyens dédiés à FTR et à Malakoff.
- L'engagement d'un grand plan de formation sur le numérique et le digital associant tous les métiers dans toute l'entreprise.

Conscient de la volonté de la direction de mettre en œuvre unilatéralement son projet de Chaîne Info, les élu-e-s demandent la mise en place d'un protocole de contrôles et de négociations susceptible de corriger les aspects touchant la qualité de l'offre et l'organisation du travail tout au long du déploiement du projet.

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise,

Le 06 avril 2016

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04